

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 juin 2026

Date de convocation : 12/06/2026

Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE

Présents : 13

Excusés : 2

L'an deux mil vingt-six et le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal située au 1^{er} étage de la Maison Darrieux.

PRESENTS : Messieurs Nicolas BAPTISTE, Frédéric DUCAZEAU, Jean LARRE, Jean-Paul LISSART, Eric MAZAIN, Nicolas MILLET, Gaïdeur SANFO

Mesdames Béatrice BELLEAU, Gwenaëlle LABARTHE, Marlène ROMAIN, Dominique SALLENAVE, Nathalie TACHOUERES, Valentine TERRADE

EXCUSES : Gilles REGNIER, Amaya ECHEVARRIA

PROCURATIONS : de Gilles REGNIER à Marlène ROMAIN, de Amaya ECHEVARRIA à Eric MAZAIN

M Nicolas BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil municipal du 29 avril 2026.

ORDRE DU JOUR N°1 – Désignation des représentants titulaires et suppléants à la CCID

Monsieur le Maire expose que conformément au 1 de l'article L1650-1 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Celle-ci se compose du Maire, Président de la commission, et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Ainsi, la population de la commune étant inférieure à 2 000 habitants, il convient de dresser une liste de 24 commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de dresser la liste suivante :

1	ROMAIN Marlène	13	LABARTHE Gwenaëlle
2	MAZAIN Eric	14	SANFO Gaïdeur
3	TACHOUERES Nathalie	15	LISSART Jean-Paul
4	BAPTISTE Nicolas	16	MILLET Nicolas
5	REGNIER Gilles	17	FRACHOU Philippe
6	LARRE Jean	18	EPELVA Michel
7	SALLENAVE Dominique	19	FORTON Yoanna
8	DAGORRET François	20	BELLEAU Cyril
9	LASSERRE Anne	21	DETCHEGARAY Valérie
10	ARIBIT Sauveur	22	COURTADE Claire
11	PINEAU Chloé	23	OYHENART Stéphanie
12	AUZI Gabriel	24	MONTOLIEU André

ORDRE DU JOUR N°2 – Extension du périmètre d'intervention du service commun du contrôle de l'achèvement et du suivi des travaux – convention CAPB

La Communauté d'Agglomération Pays Basque assure aujourd'hui, pour le compte de 99 communes situées sur son territoire, l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation et d'utilisation des sols, dans le cadre d'un service commun créé par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017.

En application des conventions conclues pour encadrer la gestion des dossiers afférents, les communes demeurent toutefois en charge des étapes qui se rapportent à la phase de dépôt et d'enregistrement des demandes ainsi qu'au processus de prise de décision et de notification des arrêtés aux pétitionnaires.

Considérant le lien entre les missions exercées par le service d'instruction des autorisations d'urbanisme et les opérations de contrôle de la conformité et du suivi de travaux, le Conseil Communautaire du 02 octobre 2021 s'est prononcé favorablement sur la création à titre expérimental d'un service commun « contrôle de la conformité » à l'échelle du Pôle Pays de Hasparren.

Plusieurs communes - situées hors du Pôle Pays de Hasparren - se sont depuis positionnées afin de bénéficier d'un tel service.

Afin de pouvoir répondre à ces différentes sollicitations, le Conseil Communautaire du 01 juillet 2023 a décidé d'étendre le périmètre d'intervention de ce service commun en proposant un conventionnement s'articulant autour des trois missions suivantes :

Mission de type 1 : Contrôle de travaux réalisés dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme ;

Mission de type 2 : Contrôle de travaux réalisés sans autorisation ;

Mission de type 3 : Suivi de chantier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2 permettant, en dehors des compétences transférées, à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter d'un service commun, pour l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles R. 410-5 et R. 423-15 relatifs à la mutualisation de l'instruction des actes d'urbanisme, ainsi que les articles L. 480-1 à L. 480-5 et L. 610-1 à L. 610-3 inhérents aux modalités de constat des infractions au code de l'urbanisme et les articles R. 462-1 et suivants qui se rapportent à l'achèvement et au récolement des travaux de construction ou d'aménagement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 16 décembre 2017 portant création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 02 octobre 2021 décidant de la création à l'échelle du Pôle Pays de Hasparren et à titre expérimental d'un service commun « contrôle de la conformité » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 1er juillet 2023 portant extension du périmètre d'intervention du service commun du contrôle de l'achèvement et du suivi des travaux ;

Vu les modalités financières proposées et le projet de convention relative aux opérations de contrôle de la conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme, ci-joint ;

Considérant le lien entre les missions exercées par le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les opérations de contrôle de la conformité et du suivi de travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion à ce service commun de contrôle de la conformité et du suivi des travaux ;
- **APPROUVE** les termes de la convention correspondante ci-jointe et les tarifs s'y afférents étant précisé que les contrôles s'opéreront sur saisine de la commune et en fonction de la capacité de la Communauté à répondre à la demande émise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute dépense et à prendre toutes décisions relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

DIVERS

* M le Maire :

- présente au conseil municipal la décision n°2026-001 relative à la souscription à un emprunt de 230 000 € prévu au budget 2026
- présente les écritures comptables « Virement de crédit n°1 » prises en date du 22 mai 2026

- l'EHPAD a contacté la mairie concernant le projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture dans le cadre des programmes proposés par Ekindar. Après rendez-vous avec les membres de la SCIC Ekindar, il apparaît qu'à ce jour, aucun projet n'est en discussion concernant ce bâtiment. M le Maire a proposé à l'EHPAD de prendre directement contact avec Ekindar pour discuter de ce projet et envisager les possibilités de réalisation.

- compte tenu des très fortes chaleurs, des ventilateurs ont été achetés afin d'équiper les salles de l'école publique. Par ailleurs, un brumisateur va être installé sous le préau des maternelles afin de rafraîchir les enfants. M le Maire a rencontré la directrice pour que les maîtresses réalisent des relevés de température. Des aménagements ont été mis en place pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions pendant cette période (utilisation de la salle climatisée de Cadence ou de la salle de garderie plus fraîche que les classes situées à l'étage).

- CAPB : compte rendu de la première réunion du Conseil communautaire, et de la réunion au Pôle Hasparren avec présentation du Président et des DGA. Mme Isabelle PARGADE, Maire de Hasparren, a été désignée comme référente de Pôle et une quinzaine de commissions ont été constituées.

- transport scolaire : à compter de la rentrée de septembre, pour des questions de sécurité pour les enfants utilisateurs (collégiens et lycéens) mais aussi dans un souci de praticité pour ces derniers, il a été décidé de basculer les différents arrêts de bus sur un lieu unique, à savoir le parking bus situé à l'entrée du village côté Hasparren. Les montées et les descentes se feront donc sur un lieu unique et ce afin d'éviter à nombre d'entre eux de devoir traverser tout le bourg pour prendre leur second bus. Le Maire va se rapprocher des services de la CAPB pour savoir si des aides financières existent pour la création d'abri bus.

Les familles ont également été sollicitées pour connaître leur besoin en matière de transport scolaire pour les enfants scolarisés à l'école primaire. Les familles doivent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

- urbanisme : information sur la mise en place du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal Labourd Est, qui regroupera 27 communes, contre 11 communes pour le PLUI du Pays de Hasparren, actuellement applicable. Un COPIL sera prochainement organisé avec les maires ou élus des 27 communes concernées par ce nouveau document d'urbanisme.
- la pépinière d'entreprise Aldatu demande la désignation d'un représentant de la commune ; M Gilles REGNIER manifeste son intérêt et est désigné par le conseil municipal.
- l'opération de fleurissement du village a rencontré un joli succès de la part des bastidots.
- suite à des plaintes reçues en mairie concernant un bruit excessif lors des événements organisés aux collines Iduki, une réunion a été organisée avec M HARAMBOURE. Il a été convenu de procéder à des aménagements afin de réduire le bruit et de ne pas occasionner de gêne pour le voisinage.
- EHPAD Berebiste : compte-rendu de la réunion avec l'ADAPEI avec notamment la mise en place d'un plan de financement pour la réalisation de tous les travaux du bâtiment

* Mme Marlène ROMAIN, 1^{ère} adjointe, informe :

- le 2^{ème} bulletin communal de cette nouvelle mandature est en cours de finalisation. Il a été décidé d'éditer un bulletin tous les 2 mois ; les informations à paraître devront être communiqué aux membres de la commission au plus tard le 10 du mois pour pouvoir être intégrées.
- les nouvelles affiches pour la marché fermier 2026 sont disponibles au secrétariat de mairie pour distribution.
- l'application Intramuros n'est pas totalement opérationnelle, les derniers items sont en cours de complétude. Une réunion sera organisée dans le courant du mois de septembre afin d'informer les administrés de la mise en place de cette application et de son utilisation.
- le local Sabalette est attribué à Mme THEPENIER, vannière, depuis le 09 juin 2026.
- la commune dispose maintenant d'un compte Instagram pour diffuser les informations communales, et elle remercie Mme Gwenaëlle LABARTHE pour son important travail de communication sur les réseaux sociaux
- une réflexion est menée pour l'organisation d'évènements à l'occasion des Journées du Patrimoine qui se dérouleront le 19 septembre 2026. Les membres de la commission sont en contact avec la bibliothèque qui souhaite organiser une animation à cette occasion. Par ailleurs, les membres proposent d'organiser, après vérification des possibilités règlementaires en matière de sécurité, des visites de : l'Eglise et ses cloches, la Chapelle ...
- l'AG d'Ekindar s'est tenue le 13 juin dernier avec au programme l'inauguration de la première centrale solaire citoyenne d'Ekindar aux grottes d'Oxocelhaya, à Saint-Martin-d'Arberoue. Il a également été abordé les possibilités d'autoconsommation. Mme ROMAIN rappelle que la commune avait émis le souhait de s'engager dans ce dispositif d'autoconsommation électrique.

* M Nicolas BAPTISTE, 4^{ème} adjoint au Maire, expose :

- urbanisme : compte-rendu de la rencontre avec les propriétaires concernant un litige de voisinage, projet de réhabilitation de la maison Maitona avec création de plusieurs logements,
- matériel : réception d'un devis pour le remplacement de l'ordinateur de la directrice de l'école publique et la bascule des serveurs de la mairie et de l'école
- présentation de la Suite Territoriale

- travail en cours sur les contrats internet et téléphones afin de réduire le montant des factures : suppression de lignes non utiles, changement de contrats, demande de révision des prix ... ;

* M Eric MAZAIN, 2^{ème} adjoint au Maire, informe :

- le marché fermier se déroulera pour cette année 2026, du 30 juin au 02 septembre, sur la Place des Arceaux. 18 producteurs seront présents, et 3 interventions de Bilta Garbi sont également prévues. Cette année, quelques animations sont prévues : de la musique sera diffusée afin d'animer le marché (remerciements à l'association Esperantza pour le prêt de leur enceinte), deux animations seront organisées par l'association Lagun Arte. La question d'un stand solidaire a été évoquée mais l'organisation de celui-ci apparaît trop difficile à gérer (tenue du stand et de la caisse, stockage et vente des produits). M Jean Paul LISSART, conseiller municipal, demande s'il serait possible d'organiser des marchés en soirée avec vente d'assiettes composées par les producteurs, comme cela se fait dans d'autres communes. Les élus vont solliciter les producteurs sur la possibilité d'organiser des marchés nocturnes.

- des devis ont été demandés pour les travaux de voirie 2026 (Chemin de Marioun et quartier la Chapelle). Pour rappel, le Département a décidé de réattribuer des subventions aux communes pour les travaux de voirie, cependant, il apparaît que seuls les travaux en enrobés à froid sont subventionnés. Les travaux réalisés par la commune sont prévus en enrobés à chaud. M MAZAIN va se rapprocher des entreprises pour faire le point sur ce sujet.

- les agents techniques procèdent actuellement au fauchage de l'ensemble des chemins communaux et ruraux

- ADEM64 : l'Assemblée générale d'installation se tiendra le 11 juillet 2026 à 9h30 à la mairie de Lanne-en-Barétous

* Mme Gwenaëlle LABARTHE, conseillère municipale, fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulé au Tribunal judiciaire de Bayonne le 29 mai 2026.

* M Nicolas MILLET, conseiller municipal, informe que le poste de secours de la piscine est opérationnel (équipements, matériels). La saison estivale peut débuter.

* Mme Nathalie TACHOUERES, 3^{ème} adjointe au Maire, informe :

- la commission Sécurité s'est réunie dans le cadre de la mise à jour du Plan de Sauvegarde Communal (PCS). A cet effet, une rencontre doit être prochainement organisée avec l'entreprise Predict Service qui avait accompagné la commune pour l'élaboration de ce PCS. M Jean LARRE et M Nicolas MILLET, conseillers municipaux, informent qu'ils seraient intéressés pour être les personnes contact de Predict.

Un travail de recensement des équipements en matière de sécurité est également engagé : extincteurs et défibrillateurs.

- les associations ont adressées leurs remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur soutien financier.

- compte rendu du comité de pilotage du Programme d'Actions et de prévention des Inondations (PAPI) Adour Aval qui s'est tenu le 16 juin : réalisation des études hydrauliques en cours afin de permettre la rédaction des fiches actions-préconisations de prévention des inondations. La réalisation de diagnostic sera proposée aux particuliers situés en zone inondable. Par ailleurs, un appel aux bénévoles est lancé à destination des élus et des agents communaux afin de collecter des données lors des inondations.

* M Gaideur SANFO, conseiller municipal, informe qu'il va prendre contact avec Mme LARTIGOT, Chargée du développement langue et culture occitanes gasconnes auprès de la CAPB, pour la mise en place de cours de gascon sur la commune.

Fonction	NOM	PRENOM	Signature	Observations
A4	BAPTISTE	Nicolas		
CM	BELLEAU	Béatrice		
M	DUCAZEAU	Frédéric		
CM	ECHEVARRIA	Amaya	Excusée	Procuration à Eric MAZAIN
CM	LABARTHE	Gwenaëlle		
CM	LARRE	Jean		
CM	LISSART	Jean-Paul		
A2	MAZAIN	Eric		
CM	MILLET	Nicolas		
CM	REGNIER	Gilles	Excusé	Procuration à Marlène ROMAIN
A1	ROMAIN	Marlène		
CM	SALLENAVE	Dominique		
CM	SANFO	Gaïdeur		
A3	TACHOUERES	Nathalie		
CM	TERRADE	Valentine		